



La faute sur mer Jacqueline Dhéret

Il ne s'agit pas d'un lapsus, d'une manifestation de l'inconscient qui viendrait faire vaciller l'Autre, sauf à considérer ce que la transformation de l'écriture d'une lettre du nom de cette commune de Vendée¹, sinistrée par la tempête Xynthia, emporte de non sens. Le réel est sans loi et la journaliste du Monde, Pascale Robert-Diard, dans ses chroniques judiciaires, semble avoir été saisie par une mutation à l'intérieur des tribunaux, réunis autour de ce drame. Ce grand procès a déchaîné les jouissances voyeuristes. Il nous rappelle que le « je n'en veux rien savoir » des retraités qu'un « désir du rivage »² avait aveuglés, rencontrait celui des inculpés qui voulaient voir prospérer la commune. Oui, la passion de l'ignorance anime l'humain, malgré l'accidentologie, et la prévention des risques : « il n'y a pas de science du réel »³. En tenir compte permet sans doute d'en soutenir les conséquences éthiques et d'être, en de telles circonstances, un peu plus responsable et avisé.

Intéressons-nous à un détail, rapporté par la fort pertinente journaliste du Monde. À cette femme, invitée à témoigner, et qui s'exprime en ces termes : « J'ai eu deux fléaux dans ma vie, une enfance maltraitée et Xynthia », le président du tribunal rétorque aussitôt : « Avez-vous été prise en charge par une cellule psychologique ? [...] Il serait très utile que vous alliez consulter quelqu'un. Je vous le dis de façon très solennelle, Madame. Faites-le. »

Dans les débats de ce procès, il a beaucoup été question de « libérer la parole des victimes », d'invitations « à verbaliser », de « prévention du syndrome du survivant ». Le triomphe du signifiant de vulnérabilité, qui a ouvert les territoires de la Santé, a atteint les tribunaux : pour la première fois, une cellule de soutien psychologique a été mise à disposition des membres du tribunal qui le souhaitaient !

Comment sortir de la solitude absolue dans laquelle ces événements tragiques ont plongé les personnes concernées? Comment ne pas confronter cette femme, dans ce qu'on lui dit, à un deuxième préjudice : celui qui l'identifie à la victime que la justice fait d'elle et l'adresse ailleurs, vers des spécialistes du trauma ?

La cellule de soutien psychologique, avec ce procès, a fait son entrée au tribunal. Ce n'est pas rien. Tous victimes !

¹La Faute-sur-Mer.

²Corbin A., cité par Pascale Robert-Diard, *Le Monde*, journal électronique du 26/9/2014.

³Miller J.-A., « Semblants et *sinthomes* », *La Cause freudienne*, n°69, Septembre 2008, p. 131.